

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230912_09**

**CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC
À LA BARRE-EN-OUCHÉ**

Date du Conseil Municipal : 12 septembre 2023
Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 32
Nombre de représentés par pouvoir : 3
Nombre de votants : 35
Nombre d'absents : 22

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BLEROT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domice, BURDET Blandine, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, MULOT Marie-France, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L. 141-3 ;

Considérant :

- Que la parcelle n° 041-AB-268 nouvellement créée (ex n° 247) et les parcelles cadastrées n° 041-AB-181, n° 041-AB-111 et n° 041-AB-112 sont affectées à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où elles sont destinées à un usage routier et qu'elles disposent de réseaux d'eau potable, électriques et d'assainissement afin de desservir la résidence « des Jardins » à La Barre-en-Ouche ;
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le classement de ces parcelles dans le domaine public de la Commune ;

Décide : à l'unanimité (35 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De classer les parcelles cadastrées n° 041-AB-268, n° 041-AB-181, n° 041-AB-111 et n° 041-AB-112 dans le domaine public de la Commune.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.